

COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS

RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 14/10/2025

Présents : R DEHONDT, J.M HENON, H LANNOY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 12/10/2025

Coupe ADN :

- 54989624 VERTON Fc B – MERLIMONT Fc B: Forfait de MERLIMONT Fc B (mail du club)
Homologué : VERTON Fc B 3 – MERLIMONT Fc B 0 par forfait
Amende minorée de 25 euros à MERLIMONT Fc.

Coupe Intersports :

- 54989732 WARDRECQUES Fc B – STEENBECQUE Ent A : Forfait de STEENBECQUE Fc B (mail du club)
Homologué : WARDRECQUES Fc B 3 – STEENBECQUE Ent A 0 par forfait
Amende minorée de 25 euros à STEENBECQUE.

Coupe DG Bureau :

- 54991091 BRIMEUX Us B – WAIL Us A : Forfait de BRIMEUX Us B (mail du club)
Homologué : BRIMEUX Us B 0 – WAIL Us A 3 par forfait.
Amende minorée de 25€ à BRIMEUX Us.
- 54991084 LE PORTEL As B – PONT DE BRIQUES Am C : réserves d'après match de LE PORTEL As B. « Réserve technique au niveau de l'arbitrage, un carton rouge pour rien du tout »
Ni confirmée, ni appuyée, non recevable.
Homologué : LE PORTEL As B 0 : PONT DE BRIQUES Am C 8.
Amende de 30 euros à LE PORTEL As.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON